



Paris, le 20 juin 2023

## 9<sup>e</sup> Assises nationales des Energies Marines Renouvelables : des annonces structurantes pour la filière

**Les 9<sup>e</sup> Assises nationales des Energies Marines Renouvelables (EMR) se sont tenues ce lundi 19 juin à Paris et ont rassemblé quelque 250 participants – acteurs de la filière, pouvoirs publics, représentants politiques, élus et associations environnementales – autour d’un appel collectif à être à la hauteur des enjeux énergétiques, industriels, sociaux et environnementaux.**

C’est à cette occasion que la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, a fait plusieurs annonces positives et structurantes pour la filière des énergies marines renouvelables. Parmi elles : l’identification de la 2<sup>e</sup> zone pour l’AO 6 au large de Fos-sur-Mer, le lancement d’ici la fin d’année des appels d’offres pour l’ensemble des zones d’extensions déjà identifiées et enfin la commande de deux stations aux Chantiers de l’Atlantique par l’industriel RWE, ce qui témoigne de la vitalité de la filière à l’export. La ministre a par ailleurs rappelé que les autres énergies marines renouvelables, et en particulier l’hydrolien, avaient toute leur place dans le futur mix énergétique français.

Le SER salue ces bonnes nouvelles qui envoient un signal fort à la filière pour concrétiser ses projets sur le terrain et donner un coup d’accélérateur à la transition énergétique de notre pays.

Dans ce contexte, le lancement de la planification, dont les objectifs et la temporalité ont été confirmés par le Secrétaire d’Etat chargé de la mer, Hervé BERVILLE, constitue également une autre bonne nouvelle pour les professionnels de la filière. Cette planification alliant la cartographie des zones d’implantation des projets, leur date de réalisation et leurs conditions de développement, devra impérativement se concrétiser d’ici fin 2024. Cette planification permettra, selon le Ministre, de lancer dès 2025 un appel d’offres massif pour éviter un « trou d’air » et être au rendez-vous des 18 GW raccordés au réseau en 2035.

Enfin, les résultats de la 7<sup>e</sup> édition de l’Observatoire des énergies de la mer ([rapport disponible au lien suivant](#)), dévoilés lors des Assises, démontrent le dynamisme de la filière, principalement portée par la construction des premiers projets commerciaux en France : en 2022, plus de 3,2 milliards d’euros ont été investis, générant plus d’1,9 milliards d’euros de chiffre d’affaires et 7 508 emplois.

Par ailleurs, la filière est au rendez-vous en termes de création d’emplois : l’engagement de créer 1 000 postes en 2022 a été tenu et la filière prévoit désormais la création de 1 700 postes au cours de l’année 2023.



« La filière des EMR poursuit sa montée en puissance : elle confirme année après année son potentiel de créations d'emplois et de valeur pour les territoires. Nous devons désormais organiser son changement d'échelle en identifiant les futures zones de développement dès 2024, en concertation étroite avec les élus locaux et l'ensemble des usagers de la mer, dans le cadre d'un projet territorial partagé. La planification de l'espace maritime n'est pas le seul enjeu : la concurrence internationale très marquée doit aussi nous faire prendre conscience de la nécessité de mettre en place des leviers pour valoriser le tissu industriel construit depuis 10 ans en France. La dynamique lancée par le projet de loi Industrie Verte représente une occasion de porter ces enjeux tant au niveau français qu'europpéen », déclare Jules NYSSSEN, Président du SER.

**Contact presse :**

Violaine HACKE - 06 28 47 53 55

Cynthia KARI - 07 87 14 71 26

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe plus de 480 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [@ser\\_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [in](https://www.linkedin.com/company/ser_enr) Syndicat des énergies renouvelables